

Paritosh Chakma  
Gam A. Shimray.

En Inde, 461 groupes ethniques sont reconnus en tant que tribu (*Scheduled Tribes* - ST) et en tant que peuples autochtone. Dans la partie centrale du pays, les ST sont généralement nommées « Adivasis », qui signifie littéralement « peuple autochtone ». Avec une population estimée à 84,3 millions de personnes, ils comprennent 8,2 % de la population totale. Beaucoup plus de groupes pourraient être ainsi qualifiés mais ils ne sont pas officiellement reconnus. L'estimation totale des groupes tribaux pourrait ainsi s'élever à 635. Les plus larges concentrations de populations autochtones se trouvent dans les sept Etats du Nord-est de l'Inde, et dans la « ceinture tribale centrale » s'étendant du Rajasthan au Bengale occidental.

L'Inde dispose de plusieurs lois et dispositions constitutionnelles, telle que le Cinquième amendement (*Fifth Schedule*) pour les territoires de l'Inde centrale et du 6<sup>ème</sup> amendement (*Sixth Schedule*) pour certaines zones du nord-est de l'Inde, qui reconnaissent les droits des peuples autochtones à la terre et à l'autodétermination. Les lois visent à protéger les populations mais leur mise en place reste loin d'être satisfaisante. L'Inde a une longue histoire de mouvements de contestation des peuples autochtones revendiquant leurs droits.

Depuis l'indépendance de l'Inde, des conflits violents ont éclatés dans les zones tribales de tout le pays mais, ils furent particulièrement retentissants dans le Nord-Est et dans la « ceinture tribale de l'Inde centrale ». Certains de ces conflits se poursuivent depuis plusieurs décades et continuent à être la cause de souffrances et de violations des Droits de l'Homme pour les communautés concernées.

Le gouvernement indien a voté en faveur de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP - *United Nation Declaration for Rights of Indigenous People*). Toutefois, il ne reconnaît pas le concept de « Peuples autochtones », et par conséquent l'UNDRIP, n'est pas applicable en Inde.

## **Rapport du comité de Haut-Niveau soumis**

En août 2013, le gouvernement de l'United Progressive Alliance a constitué un comité de Haut-niveau dirigé par des experts tribaux et par l'éminent sociologue, Virginius Xaxa, pour examiner les statuts socio-économique, la santé et l'éducation des ST et pour suggérer des initiatives politiques ainsi que des mesures afin d'améliorer les indicateurs de développement et de renforcer les services offerts aux ST<sup>1</sup>. Le comité a soumis son rapport au nouveau gouvernement dirigé par le BJP depuis le 29 mai 2014. Le comité a fait quelques recommandations majeures, dont certaines sont présentées ici :

### **1 : Cadre légal et administratif**

Le comité recommande que les lois et les politiques actées par le parlement et la législation d'Etat ne devrait pas être appliquées automatiquement dans les zones du 5<sup>ème</sup> amendement (zone tribales dans la partie centrale de l'Inde) mais que leur applicabilité devrait être décidées par le gouverneur avec l'avis du conseil Tribal consultatif (*Tribal Advisory Council-TAC*), le corps consultatif mandataire sur « le progrès et le bien-être » tribal dans les Etats disposant du 5<sup>ème</sup> amendement (*Fifth Schedule Areas*). Le comité

recommande d'élargir le mandat du TAC en le transformant en Conseil Tribal consultatif, de protection et de développement (*Tribes Advisory, Protective and Developmental Council-TAPDC*).



Toutes les constitutions provisionnelles, lois, politiques, affaires administratives appartenant aux tribus répertoriées devraient revenir sous sa juridiction, et le département du bien-être tribal (*Tribal Welfare Department*) devrait s'y référer. Un plan de développement tribal de l'Etat devrait être approuvé par le TAC (ou par le TAPDC) avant qu'il ne soit placé devant l'Assemblée législative.

Le modèle des Conseils autonomes, corps local autogéré au niveau des districts avec une autonomie limitée dans les zones du 6ème amendement (zone tribales du Nord-est de l'Inde), devrait être étendu aux zones du 5ème amendement, tel que ce fut prévu dans la loi de 1996 sur les Panchayat (*Extension to Scheduled Areas*).

Le financement des Conseils autonomes dans les zones du 6ème amendement ne devrait pas être laissé à la discrétion arbitraire du gouvernement d'Etat. En revanche, le Conseil autonome devrait être couvert par la Commission Financière d'Etat (*State Finance Commission*), qui a les compétences de définir des principes appropriés pour la distribution des ressources entre l'Etat et les Conseils autonomes.

## **2 : Subsistance et emploi**

Selon le rapport du Comité de haut niveau, les facilités de crédit et de marketing ont besoin d'être étendues aux tribus. La justice sociale doit être surveillée par la Commission nationale pour les tribus répertoriées (*National Commission for Scheduled Tribes*), à la fois au niveau national et au niveau de l'Etat.

Le gouvernement devrait suivre une politique transparente en matière de possibilités d'emploi pour les ST dans le secteur public. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes tribaux particulièrement vulnérables (*Particularly Vulnerable Tribal Groups- PVTGs*) parmi les tribus. Le Ministère des affaires tribales (*Ministry of Tribal Affairs*) devrait veiller à ce que tous les Etats ayant des PVTGs exploitent les subventions reçues au titre de l'Assistance Centrale Spéciale (*Special Central Assistance*) pour mettre en œuvre des micro-projets ciblant spécifiquement des individus appartenant aux PVTGs.

Un Institut national de développement tribal (*National Institute of Tribal Development*) doit être créé comme un organisme de recherche indépendant pour entreprendre des recherches exclusivement sur les tribus.

## **3 : Éducation**

Le Comité de Haut-niveau souligne que la Loi de 2009 sur le Droit des enfants à une éducation gratuite et obligatoire (*Right of Children to Free and Compulsory Education Act, 2009*) devrait être appliquée strictement dans les zones tribales. Les institutions de projets tribal intégrés / Agences (*Institutions of Integrated Tribal Development Projects/Agencies*) soutenant des micro-projets destinés aux écoles tribales doivent être renforcées pour prévenir le décrochage scolaire. En Outre, le rapport recommande que le gouvernement établisse des pensionnats accueillant des élèves jusqu'à la classe 12, et cela dans un rayon de dix kilomètres de leurs maisons afin d'offrir des services et des installations complètes pour les enfants marginalisés, et notamment une éducation de qualité, des soins et des cours de soutien scolaire. Des internats devraient être mis en place spécifiquement pour les tribus nomades.

## **4 : Santé**

Le Comité recommande que le Ministère de la Santé et de la Famille (*Ministry of Health and Family Welfare*) devrait adopter un "Plan de santé Tribal" (*Tribal Health Plan*) avec des objectifs tels que la réalisation des Objectifs du Millénaire des Nations Unies pour le développement (*United Nations Millenium Development Goals*) concernant spécifiquement les objectifs dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'assainissement, pour que les populations tribales atteignent d'ici 2020 le même niveau de bien-être que le reste de la population indienne non-tribale de chaque Etat.

10 % du budget du Plan Tribal (*Tribal Sub Plan budget*) devrait être dépensé dans le plan tribal pour la santé d'ici 2017.

Au lieu de d'envoyer des médecins et du personnel de santé de l'extérieur dans les Zones tribales, le Comité recommande de sélectionner, de former et d'envoyer des candidats tribaux locaux dans les villages, les blocs et les districts comme une solution efficace sur le long terme.

## **L'aliénation des terres, le déplacement et la migration forcée**

Selon le rapport du Comité de haut-niveau, l'exercice de « domaine éminent/  *eminent domain* » et la définition des « biens communs/  *public purpose* », qui sont utilisés par l'État pour légitimer l'aliénation des terres pour des projets de développement et d'infrastructure publique, devrait être sévèrement limité dans les zones tribales. Le droit des communautés tribales de dire «non» à l'acquisition de leurs terres, et leur droit d'accéder et de gérer les forêts et d'autres ressources de propriété commune devraient être reconnus. En outre, le Comité recommande que le droit à la juste rémunération et la transparence dans la loi d'acquisition des terres, loi sur la réhabilitation et la réinstallation, 2013 devrait être modifié en incorporant une disposition appropriée pour préserver les ressources communautaires tribales en terres dans les zones répertoriées, et interdire l'acquisition par des acquéreurs non-tribaux, y compris des entreprises privées.

Compte tenu du mécontentement répandu parmi les populations tribales qui ont été déplacées de leurs terres et qui ont été réinstallées sur des terres pauvres, un Comité de haut niveau chargé de l'établissement des faits / Comité d'enquête devrait être mis en place pour enquêter sur la qualité de la réinstallation et de la réhabilitation de tout projets de développement de moyenne ou de grande envergure entrepris au cours des 50 dernières années dans les zones répertoriées et les districts peuplés majoritairement par des populations tribales dans les Etats sans zones répertoriées.

La Commission recommande également que, afin de prévenir l'aliénation illégale des terres tribales, le Règlement sur les transferts de terrains / Lois sur les baux de toutes les zones du cinquième amendement devraient être modifié de façon appropriée pour assurer la participation des  *Gram Sabha* (Conseils de village) à l'identification, à la recherche et à la restitution des terres aux personnes tribales ; les pleins pouvoirs pourraient être donnés aux  *Gram Sabhas* pour lutter collectivement contre les cas d'aliénation des terres tribales, car des individus tribaux n'ont pas le pouvoir de faire face à des batailles juridiques de manières prolongées ; et le  *Gram Sabha* devrait être habilité à récupérer les terrains accaparés, en attendant la longue bataille juridique, afin de potentiellement décourager un acheteur non-tribal en prospective de terres dans les zones répertoriées.

## **Questions juridiques et constitutionnelles**

Le Comité de haut niveau recommande de renforcer la mise en œuvre de lois, notamment la Loi de 1996 sur les dispositions des *panchayats* (conseils villageois) pour l'extension aux zones répertoriées et la Loi de 2006 sur les tribus répertoriées et des habitants traditionnels des forêts (*Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers act*) - reconnaissance des droits forestiers. Le Comité reconnaît également la nécessité de mettre en place une Commission judiciaire pour enquêter sur les plaintes déposées contre les tribus et leurs partisans qui ont été emprisonnés soit pour « infractions Naxal », soit pour collaboration présumée avec les maoïstes naxalites) (insurgés, ou pour leur résistance et de protestation contre des projets.

Cependant, le gouvernement actuel n'a mis en œuvre aucune des recommandations du Comité de haut niveau pour le moment. Au contraire, le 29 Décembre 2014 le Cabinet

d'Union est venu avec une ordonnance visant à modifier le droit à une indemnisation équitable et la transparence dans l'acquisition des terres, la réhabilitation et la réinstallation selon la loi de 2013 afin de rendre plus facile l'acquisition de terres par la suppression de l'exigence du consentement des personnes concernées, et pour une évaluation de l'impact social pour des projets dans les domaines de la défense et de la production de la défense, les infrastructures rurales (Y compris l'électrification rurale), le logement abordable, les couloirs industriels et les projets d'infrastructure sociale, y compris les partenariats public-privés.<sup>2</sup>

Un développement plus positif est l'introduction par le ministre de la justice sociale et de l'autonomisation du projet de loi de 2014 sur les castes et de Tribus répertoriées (prévention des atrocités) au Lok Sabha (Chambre basse du Parlement) le 16 Juillet 2014. Le projet vise à renforcer la loi sur les castes et les tribus répertoriées (prévention des atrocités) de 1989, qui traite des atrocités commises contre les castes (SCs) et tribus répertoriées. Alors que la Loi sur la prévention des atrocités de 1989, établit déjà qu'un non-SC ou un fonctionnaire non ST négligeant ses fonctions relatives aux SC ou aux ST sera puni d'emprisonnement de six mois à un an, le projet de loi précise ces fonctions, y compris, entre autres choses, l'enregistrement d'une plainte ou de rapport d'information, lire des informations données oralement avant de prendre la signature de l'informateur, et de donner une copie de cette information à l'informateur, etc. Le projet de loi prévoit également la création d'un Tribunal spécial exclusif au niveau du district (ou une Cour spéciale dans les districts avec moins de cas) pour juger les infractions contre les castes et les tribus et pour la création d'un nombre suffisant de tribunaux pour que les cas soient traités sous deux mois.<sup>3</sup>

## **Violations des droits de l'Homme contre les peuples autochtones**

L'Inde a connu une augmentation des actes atroces contre les peuples tribaux / autochtones au cours de ces dernières années. Selon le rapport sur la « criminalité en Inde en 2013 », publié en 2014 par le Bureau National de l'enregistrement des crimes (NCRB) du Ministère de l'Intérieur, un total de 6793 crimes ont été signalés dans le pays en 2013 contre les populations tribales, par rapport à 5922 cas en 2012, soit une augmentation de 14,7%.<sup>4</sup> Ce sont seulement les cas signalés d'atrocités commises par des non-tribaux, et ne comprennent pas les cas de violations des droits humains par les forces de sécurité.

### **1 : Les violations des droits de l'Homme commises par les forces de sécurité**

En 2014, de vastes zones de l'Inde centrale et du Nord sont toujours touchées par les conflits armés et les forces de sécurité continuent à être responsables des violations des droits de l'homme contre les peuples autochtones. Dans ces zones, les populations tribales sont prises en sandwich entre les groupes armés de l'opposition (*Armed opposition groups* - AOGS) et les forces de sécurité. Le 3 septembre, deux villageois tribaux innocents ont été tués par les forces de sécurité dans une prétendue rencontre dans le district de Gumla de Jharkhand.<sup>5</sup> Dans le Chhattisgarh, au moins 26 tribus locales ont été battus le 26 Novembre par le personnel de la *Central Reserve Police Forces* (CRPF) dans les régions de Kokenar région et de Chote Tongpal du district de Sukma, après avoir protesté contre la détention d'une femme pour son implication présumée dans la rébellion maoïste. Six des victimes, dont trois femmes âgées, ont été emmenées à l'hôpital de Jagdalpur en raison de fractures et de blessures critiques. Après que 14 membre du CRPF ont été tués dans une embuscade maoïste majeure dans le district de

Sukma le 1er Décembre, cinq tribaux du village Kasalpadh, également dans le Chhattisgarh, auraient été battus et traînés au camp des CRPF le plus proche par son personnel pour avoir omis de les alerter sur les mouvements des maoïstes.<sup>6</sup>

## **2 : Les violations des droits humains commises par des groupes armés d'opposition**

Les violations des droits humains commises par des groupes armés de l'opposition des groupes d'opposition armés ont continué d'être responsables de violations flagrantes du droit international humanitaire, y compris de meurtres, en 2014. Dans la nuit du 23 Décembre, les militants du Front national démocratique du Boroland, Songbijit faction (NDFBS) ont lancé des attaques en série sur des villages Adivasi. Ces Adivasis sont les descendants des travailleurs amenés en Assam par les Britanniques pour travailler dans les plantations de thé, qui vivent maintenant dans les territoires Bodo. Dans les districts assamais de Sonitpur, Kokrajhar, Chirang et Udalguri, au moins 80 personnes, dont des femmes et des enfants ont été tués dans des attaques. Les cadres du NDFB-S auraient ciblé les Adivasis, qu'ils soupçonnent de transmettre des informations aux forces de sécurité, qui avaient mené une opération de contre-insurrection contre le groupe, tuant trois de ses cadres le 21 December.<sup>7</sup>

En outre, cinq tribaux Bodo ont également été tués dans des attaques de représailles par des traîtres des comités Adivasis.<sup>8</sup>

Les attaques ont conduit à une crise humanitaire, déplaçant plus de 300.000 personnes, principalement Adivasis.<sup>9</sup>

Plus tôt, le 21 Août, des militants du NDFB-S ont tué une écolière de 16 ans dans le village de Dwimuguri dans le district de Chirang en Assam. Les militants seraient arrivés au village Dwimuguri et auraient forcé les villageois à se rassembler à un endroit, puis ils tuèrent Priya pour avoir soi-disant transmis des informations aux forces de sécurité qui assassinaient cinq cadres NDFB-S le jour précédent.<sup>10</sup>

Les maoïstes ont continué à tuer tribaux innocents accusés d'être des « indicateurs de police », ou tout simplement désobéissant à leurs diktats. En 2014, les maoïstes ont ciblés des tribaux surtout dans les districts de Malkangiri et de Koraput de l'Etat d'Orissa (Odisha). Certains des meurtres présumés par les maoïstes eurent lieu au village de Ralegada dans le district de Malkangiri Odisha le 2 Avril<sup>11</sup> ; dans le village de Talagoluru dans le district de Koraput le 11 mai<sup>12</sup> ; dans les villages de Pilibadi et d'Upar Renga dans le district de Koraput le 19 Juillet<sup>13</sup> ; dans le village de Badliguda dans District Malkangiri le 24 Juillet<sup>14</sup> ; dans le village de Dasini, du district de Koraput le 26 Juillet<sup>15</sup> ; à Erbanpalli village dans le district de Malkangiri le 29 Septembre<sup>16</sup> ; au village Materu dans le district de Malkangiri le 24 Octobre<sup>17</sup> ; dans le district de la zone de Kalimela Malkangiri le 29 Octobre<sup>18</sup> et au village Sriguda dans le district de Koraput le 6 Novembre<sup>19</sup>, parmi d'autres.

### **Aliénation des terres tribales**

L'annexe 5 et 6 de la Constitution de l'Inde fournit des dispositions rigoureuses pour la protection des terres appartenant aux peuples autochtones. En outre, au niveau de l'Etat, il y a une pléthore de lois interdisant la vente ou le transfert de terres tribales à des non-tribaux, et prévoyant le rétablissement des terres aliénées aux populations tribales. Pourtant, ces lois demeurent inefficaces, car les terres de tribus continuent à être aliénées. Alors que les dernières données sur l'aliénation des terres tribales ne sont pas disponibles, en Avril 2012, le gouvernement de l'Inde a informé le Parlement que

437.173 cas d'aliénation de terres tribales ont été enregistrés, couvrant 661.806 acres de terre dans le pays, d'où 217.396 cas ont été réalisés en faveur des populations tribales, et de 190.573 cas ont été décidés contre les propriétaires fonciers tribaux à la court.<sup>20</sup>

Au 28 Juillet 2014, en Assam seul, environ 190.000 bighas (en Assam, égal à 25 460 ha) de terres dans les 30 blocs tribaux de l'Etat et 17 zones tribales étaient occupées par des non-tribaux.<sup>21</sup>

L'absence d'une réponse sérieuse à l'aliénation des terres des tribus de la part du gouvernement indien peut être mesuré à partir de son incapacité à rendre public le rapport du Comité de haut niveau, qui comprenait des recommandations radicales sur l'aliénation des terres, fin de 2014.

## **Les peuples indigènes, déplacés internes**

### **1 : Déplacements dus aux conflits**

Comme mentionné ci-dessus, les attaques meurtrières de la NDFB-S sur les Adivasis en Assam le 23 Décembre a déplacé plus de 300.000 personnes, qui ont pris refuge dans 85 camps de secours des districts de Sonitpur, Kokrajhar, Udalguri et Chirang de l'Assam.

Hors de ces personnes déplacées, il y a 287.182 Adivasis abrités dans 65 camps de secours, et 13.091 Bodos dans 20 camps de secours. En outre, de nombreux Adivasis ont également fui vers les Etats voisins de l'Arunachal Pradesh et du Bengale occidental. Les personnes déplacées vivent dans des conditions lamentables dans les camps de secours surpeuplés où manquent les services de bases.<sup>22</sup>

### **2 : Déplacement induit par le développement**

Le gouvernement admet que le déplacement des personnes issues de tribus répertoriées prend place à la suite de divers projets de développement. Cependant, il n'y a pas de chiffre officiel disponible concernant les déplacements causés par des projets de développement. En 2014, les tribus ont continué à résister aux tentatives d'acquisitions de leurs terres par le gouvernement pour l'exploitation minière et d'autres projets industriels.<sup>23</sup>

Des milliers de tribaux issus de près de 27 villages de Manavar Tehsil du district de Dhar dans le Madhya Pradesh sont menacés d'expulsion en raison de l'acquisition de leurs terres agricoles pour l'installation d'une usine de ciment. Les tribus ont protesté contre cette acquisition de leurs terres.<sup>24</sup>

## **Répression en vertu des lois forestières**

La loi de 2006 sur les tribus répertoriées et autres habitants traditionnels des forêts (Reconnaissance des droits forestiers) (ci-après le *Forest Rights Act*) a été présentée comme un projet de loi progressiste visant à défaire le «injustice historique» commis contre les tribus vivant dans les forêts et autres habitants traditionnels des forêts qui ont vécu dans les forêts depuis des siècles. Toutefois, un grand nombre de populations tribales vivant dans les forêts continuent à être privés de leurs droits en vertu de la Loi. Selon le Ministère des affaires tribales, en date du 30 Septembre 2014, un total de 3.853.977 demandes de terres avait été reçu à travers le pays en vertu de la Loi sur les droits forestiers. De ceux-ci, un total de 3.189.324 demandes (82,75% du total reçu) ont été suivies : 1.494.933 titres ont été distribués et 33.765 titres étaient prêtes pour la distribution. Cependant, 1.694.391 demandes (52,87% du total) furent rejetées.<sup>25</sup>

Il y a eu des rejets arbitraires de réclamations faites en vertu de la Loi sur les droits forestiers. Pourtant, le Ministère des affaires tribales a affirmé que: «Aucun cas de violation de la présente loi n'a été soumise au gouvernement». Il ne fait que reposer le fardeau de la mise en œuvre de la loi sur le droit de la Forêt sur l'Etat.<sup>26</sup>

À travers l'Inde, les peuples autochtones sont expulsés illégalement de leurs terres ancestrales au nom de la conservation, en particulier pour les réserves de tigres. Ceux qui résistent à de telles expulsions doivent faire face à des menaces et au harcèlement des autorités forestières. Les tribaux reçoivent des promesses de terre, de logement et d'argent au titre de la compensation, mais ils en reçoivent souvent très peu ou rien.<sup>27</sup> Trois villages tribaux sont actuellement confrontés à une expulsion imminente de la *Similipal Tiger Reserve* (STR) en Orissa. En Septembre 2014, les membres de la Tribu Munda près de la STR ont rencontrés le Département des forêts de l'Inde qui les a «menacé» et les a escroqués en leur demandant de signer un document d'expulsion établi par les forestiers.<sup>28</sup> Trois villages sur six ont déjà été retirés de la Réserve de Tigre de Similipal. Toutefois, les 32 familles de la tribu Khadia qui étaient expulsées de Similipal en Décembre 2013 vivent maintenant dans des conditions désastreuses dans des tentes de fortune, et doivent compter sur l'aide du gouvernement pour leur survie, puisqu'ils n'ont pas reçu la rémunération qu'il leur était promise.<sup>29</sup>

## **Nagalim**

Avec environ 4 millions de personnes et comprenant plus de 45 différentes tribus, les Nagas forment un peuple autochtone transnational habitant les parties du nord-est de l'Inde et du nord-ouest de la Birmanie. Les Nagas ont été divisés entre les deux pays suite au retrait de l'Empire Britannique et lors de la définition des frontières de l'Inde en 1947. *Nagalim* est le nom inventé pour désigner la patrie Naga transcendant les frontières actuelles des États. Il exprime l'identité politique et les aspirations des Nagas en tant que Nation.

La lutte du peuple Naga pour le droit à l'autodétermination remonte au transfert du pouvoir colonial de la Grande-Bretagne à l'Inde. Le conflit armé entre l'État indien et les forces d'opposition armées des Nagas a commencé au début des années 1950 et il est l'une des plus longues luttes armées en Asie. En 1997, le gouvernement indien et le plus grand des groupes armés, le National Conseil socialiste du Nagaland Isaac-Muivah faction (NSCN-IM), ont convenu d'un cessez-le-feu et, depuis lors, ont eu des accords de paix réguliers. Principalement en raison de la tactique indienne du diviser pour mieux régner, le mouvement armé a été divisé en plusieurs factions s'affrontant les unes contre les autres. En 2010, un processus de réconciliation a commencé entre les principales factions armées, le NSCN-IM, le gouvernement de la République populaire de Nagaland / Conseil national socialiste du Nagaland (GPrn / NSCN) et le Conseil National Naga (NNC).

2014 n'a pas vu beaucoup de progrès dans les efforts visant à trouver un règlement permanent aux problèmes politiques indo-Naga. Les pourparlers entre le Gouvernement de l'Inde (GoI) et le NSCN-IM ont faits profils bas et ne prennent pas une place centrale dans les discussions publiques. Le processus de réconciliation facilité par le Forum pour la Réconciliation Naga (FNR) propose un pas en avant en signant l'"Accord de carême" parmi les groupes armés, mais elle reste confrontée au défi de traduire les accords dans la réalité. En outre, l'espoir d'un arrangement politique alternatif pour les Nagas du Manipur pris le chemin des coulisses avec le renversement du gouvernement central dirigé par le parti du Congrès.



## **1 : Les pourparlers de paix et le processus de réconciliation**

Le *Bharatiya Janata Party* a conduit l'Alliance nationale démocratique (NDA) à prêter serment lors de ses prises de fonction en mai 2014. Suite à cela, le gouvernement a nommé un nouvel interlocuteur, RN Ravi, président du *Joint Intelligence Committee* pour les pourparlers de paix Indo-Naga. Le gouvernement NDA est resté silencieux sur la question des pourparlers de paix jusqu'à ce que Kiren Rijiju, homme d'État, s'adresse aux journalistes en marge de la 6e Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques qui eu lieu le 29 Juin à Bangkok, en Thaïlande. Il annonçait aux journalistes que le processus de paix dans le Nord-est sera progressivement mis en place par le nouveau gouvernement et il nota que les pourparlers de paix seront orientés vers l'action.<sup>30</sup> Cependant, sans explication, il fit une remarque catégorique que cela prendra plus de temps pour intégrer et trouver des solutions avec le Conseil national-socialiste du Nagaland et le Front de libération de l'Assam Unies (ULFA). Cette remarque a laissé passer des flots de scepticisme parmi les lecteurs de nouvelles de la région. Les journaux ont informé le public des quelques tours de négociations officielles entre le gouvernement et le NSCN-IM sans rien préciser sur les résultats concrets. C'est dans ce contexte que l'unité Naga du Congrès a exprimé le 2 Décembre sa déception sur le silence du Premier ministre Narendra Modi sur le processus de paix Naga au cours de sa visite de deux jours dans l'Etat.

## **2 : La demande pour un arrangement alternatif pour les Nagas à Manipur**

Les Nagas du sud du Nagalim, menés par le Conseil Naga Uni (UNC), ont exigé depuis 2010 un arrangement politique alternatif et provisoire pour les Nagas de l'État du Manipur. Selon l'UNC, lors de la 7e conférence tripartite tenue le 6 février 2014, il a été convenu que le gouvernement allait mettre en place un comité pour traduire la demande d'un autre agencement dans une politique réelle. Ce comité n'a pas été constitué avant l'élection générale nationale qui eu lieu en avril-mai, et le nouveau gouvernement NDA dirigée par le BJP n'a montré aucun intérêt pour instituer ce comité ou pour faire avancer ce dossier.

La situation des droits de l'Homme dans le sud du Nagalim n'a pas été améliorée en 2014. M. Ngalangzar Malue, un membre du Conseil du district autonome d'Ukhrul a été tué par un tireur non identifié le 12 Juillet à environ 22 kms du chef lieu du district d'Ukhrul. Le gouvernement a envoyé des centaines de Commando de Police du Manipur (MPC) et des bataillons de la réserve indienne (CISR) dans le chef lieu du district d'Ukhrul qui arrêtaient huit cadres du NSCN-IM. En outre, le gouvernement a imposé la Section 144 du Code de procédure pénale (S.144 Code de procédure pénale), qui interdit la libre circulation et le rassemblement de plus de cinq personnes. La loi est destinée à fournir une issue en cas de situation d'urgence, lorsqu'il existe une en cas de grande violence, ou en cas de crainte d'une perturbation grave de la tranquillité publique. L'imposition du Code de procédure pénale S.144 a suspendu la liberté de mouvement et d'association du public pour près de deux mois causant un dommage à la vie sociale, économique et à la santé mentale des personnes dans et autour du chef lieu du District d'Ukhrul. Cette action inexplicquée de l'Etat a été condamnée par plusieurs organisations nationales et internationales des droits de l'Homme et le public outré protesta pendant plusieurs semaines. Le 30 Août, deux jeunes hommes, M. Mayopam Ramror et Ramkashing Vashi ont été tués quand les MPC et la CISR commandos indistinctement ont ouvert le feu sur des manifestants pacifiques.

## Notes et références

---

- <sup>1</sup> Now, a high-level committee to map status of tribals. The Hindu, 18 August 2013.  
<http://www.thehindu.com/news/national/now-a-highlevel-committee-to-map-status-of-tribals/article5033054.ece>
- <sup>2</sup> Nod for ordinance to amend Land Act. The Hindu, 29 December 2014.  
<http://www.thehindu.com/news/national/cabinet-approvesordinanceto-amend-land-acquisitionact/article6735783.ece>
- <sup>3</sup> PRS Legislative Research, <http://www.prsindia.org/billtrack/the-scheduled-castes-and-the-scheduled-tribes-prevention-of-atrocities-amendment-bill-2014-3327/>
- <sup>4</sup> NCRB: "Crime in India 2013".
- <sup>5</sup> Complaint filed by the Jharkhand Human Rights Movement dated 17/11/2014 with the National Human Rights Commission.
- <sup>6</sup> Torture prevented tribals from tipping off CRPF of Maoist movement. The Times of India, 6 December 2014.
- <sup>7</sup> Asian Centre for Human Rights: Assam: The largest conflict induced IDPs of the world in 2014 reel under a massive humanitarian crisis. ACHR, 2 January 2015.
- <sup>8</sup> Assam violence toll mounts to 75. The Hindu, 25 December 2014.
- <sup>9</sup> Asian Centre for Human Rights: Assam: The largest conflict induced IDPs of the world in 2014 reel under a massive humanitarian crisis. ACHR, 2 January 2015.
- <sup>10</sup> NDFB(S) guns down schoolgirl. The Assam Tribune, 22 August 2014.
- <sup>11</sup> Maoists kill tribal in Malkangiri. The Indian Express, 3 April 2014.
- <sup>12</sup> Maoists kill two abducted tribal leaders. The Hindu, 13 May 2014.
- <sup>13</sup> Maoists kill another tribal. The Hindu, 25 July 2014.
- <sup>14</sup> Maoists kill 2 villagers in Malkangiri district calling them informers. The Indian Express, 25 July 2014.
- <sup>15</sup> Maoists kill tribal in border village. The Times of India, 28 July 2014.
- <sup>16</sup> 'Maoists' kill tribal in Malkangiri. The Times of India, 1 October 2014.
- <sup>17</sup> Odisha: Tribal sarpanch killed by Maoists. The Indian Express, 25 October 2014.
- <sup>18</sup> Maoists abduct and kill tribal youth in Odisha. Business Standard, 30 October 2014.
- <sup>19</sup> Tribal villager killed in Narayanpatna block, Maoist hand suspected. The Samaya, 7 November 2014.  
<http://odishasamaya.com/news/tribal-villager-killed-in-narayanpatna-block-maoist-hand-suspected/>
- <sup>20</sup> Lok Sabha Unstarred Question No.3495, available at:  
<http://164.100.47.132/LssNew/psearch/QResult15.aspx?qref=122082>
- <sup>21</sup> 1.9 lakh bighas of tribal land under encroachment in State. The Sentinel, 28 July 2014.
- <sup>22</sup> Asian Centre for Human Rights: Assam: The largest conflict induced IDPs of the world in 2014 reel under a massive humanitarian crisis. ACHR, 2 January 2015.
- <sup>23</sup> Tribal villagers resist attempts to deny them their forest rights. The Hindu, 7 January 2014.
- <sup>24</sup> Tribal protest against acquisition of land for cement factory. The Times of India, 10 February 2014.
- <sup>25</sup> Status report on implementation of the Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers (Recognition of Forest Rights) Act, 2006 [for the period ending 30 September 2013]. Ministry of Tribal Affairs; available at:  
<http://www.tribal.nic.in/WriteReadData/CMS/Documents/201311011205276091728MPRforthemonthofSeptember2013.pdf>
- <sup>26</sup> Reply of Minister of State in the Ministry of Tribal Affairs Shri Mansukhbhai Dhanjibai Vasava, in the Lok Sabha, Unstarred Question No.3392, answered on 01.08.2014
- <sup>27</sup> Survival International: India: Tiger Reserve tribe faces eviction, 14 October 2014.  
<http://www.survivalinternational.org/news/10488>
- <sup>28</sup> Survival International: India: Tiger Reserve tribe faces eviction, 14 October 2014.  
<http://www.survivalinternational.org/news/10488>
- <sup>29</sup> Survival International: India: tribes face harassment and eviction for "tiger conservation" 13 May 2014,  
<http://www.survivalinternational.org/news/10239>
- <sup>30</sup> <http://www.dnaindia.com/india/report-northeast-peace-process-will-develop-gradually-under-new-government-minister-of-state-kiren-rijiju-1998487>
- <sup>31</sup> United Naga Council: Statement on Alternative Arrangement dated Tahamzam, 01.08.2014.

**Paritosh Chakma**, est Coordinateur des Programmes de l'Asie Indigène and Tribal Peoples Network (AITPN) basé à Delhi, Inde. La section sur Nagalim a été écrite par **Gam A. Shimray**. Il est membre du Mouvement Naga peuples pour les droits de l'homme et occupe actuellement le poste de directeur de IKAP basé à Chang Mai, Thaïlande

Source : IWGIA, *Indigenous World 2015*  
Traduction pour le GITPA par **Emilie Cremin**  
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie